

ACTEE 2 : bilan et perspectives pour la transition énergétique des bâtiments publics

Petit déjeuner de presse du mercredi 22 janvier 2025

Depuis son lancement en 2019, le programme Action des Collectivités Territoriales pour la Transition Énergétique (ACTEE) aide les acteurs locaux à s'engager dans la rénovation de leur bâti. L'équipe dresse aujourd'hui un bilan détaillé de son impact et de son action, alors que la deuxième phase du programme, « ACTEE2 », s'achève et que la 3e phase, « ACTEE+ », a été lancée avec un budget démultiplié.

Sommaire

ACTEE 2 : bilan et perspectives pour la transition énergétique des bâtiments publics	0
ACTEE, accélérateur de la rénovation énergétique des bâtiments publics.....	1
ACTEE1, ACTEE2 et ACTEE+ : les trois périodes du programme	4
ACTEE2, pilier de la rénovation énergétique des collectivités	5
Avec ACTEE2, éclairage public, effacement électrique et sobriété ont sensiblement progressé 10	
Quatre réalisations emblématiques d'ACTEE2	15
Avec ACTEE+, doubler le nombre de bâtiments accompagnés.....	17
La rénovation énergétique des bâtiments publics, levier incontournable pour réduire les émissions de CO2.....	18

Contact presse

Pour toute demande de complément, d'organisation d'interviews ou d'échanges avec ACTEE et/ou ses bénéficiaires, Tristan Saramon se tient à votre disposition.

tristan@decarb.one / agence decarb.one / +33 (0)6 66 66 29 41

ACTEE, accélérateur de la rénovation énergétique des bâtiments publics

ACTEE accompagne les collectivités dans la rénovation **énergétique du patrimoine bâti public** et la **substitution des énergies fossiles par des systèmes énergétiques plus performants et moins carbonés**.

Le programme fournit un soutien technique, financier et humain aux acteurs locaux. Il favorise le passage à l'acte de rénovation efficace des collectivités par la mise en place d'une ingénierie adaptée, sans financer les travaux.

Lancée en 2019, **ACTEE est un programme financé par les Certificats d'Économie d'énergie (CEE)**. Il est co-porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et l'Association des Maires de France (AMF). Les fonds d'ACTEE sont attribués par la Direction Générale Energie Climat (DGEC) du Ministère de la transition énergétique.

ACTEE2 a été engagé en 2020 avec un budget de 110 millions d'euros. Les appels à projets couverts par ACTEE2 ont été clôturés fin 2023, les prestations se poursuivant dans le courant de l'année 2024.

L'équipe d'ACTEE est aujourd'hui en mesure de faire le bilan de cette étape, alors que la troisième période du programme, ACTEE+, dotée cette fois d'un budget de 220 millions d'euros, a été lancée l'année dernière et remporte déjà un beau succès.

Faciliter les rénovations

ACTEE a été conçu pour aider les collectivités à surmonter les principaux obstacles à la rénovation énergétique : manque de compétences techniques, contraintes budgétaires, complexité des procédures et dispersion des données sur le patrimoine bâti.

En proposant des outils concrets, des formations et des partenariats, le programme favorise une approche globale et structurée des projets de rénovation énergétique.

En pratique, les ressources d'ACTEE sont affectées à trois missions principales :

- **Financer des postes d'économies de flux.** Au sein des collectivités, ils conseillent et planifient les rénovations, du montage des dossiers de subvention au suivi des travaux.
- **Financer des audits et des études techniques selon une logique de mutualisation :** marchés d'audits, installation de capteurs, etc.
- **Fournir un ensemble d'outils au service des collectivités :** simulateur, logiciels, cartographies, guides, formations, documents contractuels types et outils innovants.



Un soutien technique et financier

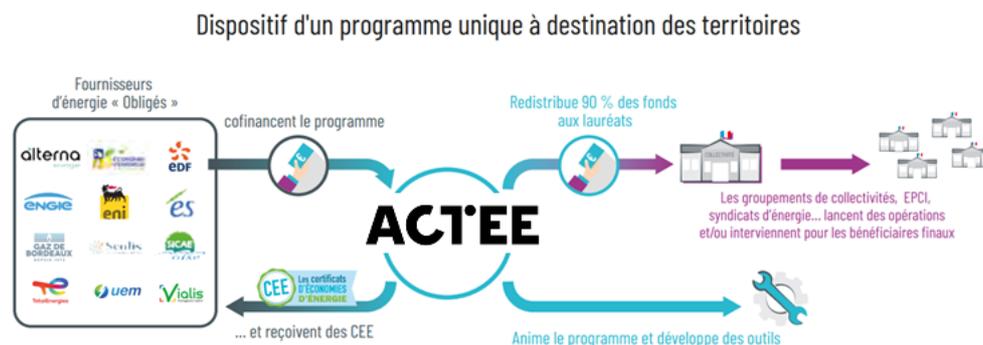
- **Un soutien technique :** ACTEE propose une cellule d'accompagnement composée d'experts, ainsi qu'un centre de ressources en libre accès. Une équipe de cinquante chargés de mission salariés par le programme, spécialistes de la rénovation, conseille les collectivités et anime le réseau d'économies de flux.
- **Un soutien financier :** près de 80 % des fonds d'ACTEE2 ont été versés aux collectivités via des appels à projets ou des sous-programmes. Ces fonds contribuent au financement de postes, d'outils et d'études thermiques et de maîtrise d'œuvre.

Les travaux de rénovation en eux-mêmes sont financés par les collectivités, avec de l'auto-financement, des aides publiques (nationales ou européennes) ou encore dans le cadre de partenariats avec des entreprises privées ou des opérateurs locaux engagés dans la transition énergétique.

Un programme financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le programme ACTEE est financé par le [dispositif des certificats d'économie d'énergie](#) (CEE). Né en 2005, ce dispositif incite les fournisseurs d'énergie à aider les consommateurs, dont les collectivités, à s'engager dans les économies d'énergie.

- L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.
- Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE.
- Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand. Pour la période 2022 - 2025, l'objectif d'économie d'énergie est de 1770 TWh cumac (cumulés et actualisés).
- Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration à la fin de chaque période. Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.



Les dossiers de demande de CEE sont instruits par le Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie dépendant de la DGEC.



Audits, postes et expertise : les actions d'ACTEE

ACTEE mobilise une partie de son budget pour apporter un soutien direct aux collectivités, sur la base d'appels à projets. Des sous-programmes innovants sont également déployés.

Un programme fonctionnant par appels à projets ...

Pour pouvoir bénéficier du soutien du programme, les collectivités doivent candidater dans le cadre d'appels à projets successifs. Les cahiers des charges de ces appels à projets sont définis en partenariat avec l'AMF et l'ADEME. Plusieurs dizaines d'appels à projets ont été lancés depuis la création du programme ACTEE.

Le jury, composé de l'ADEME, la DGEC, l'AMrF, la Banque des Territoires-Caisse des dépôts, l'AMF et la FNCCR, décide du degré et de l'étendue de l'accompagnement : bâtiments concernés, taux d'aide, financement de postes...

Cinq lots d'actions sont aujourd'hui financés :

- **Lot 1 : Postes d'économe de flux**
 - Le financement de ces postes de spécialistes de l'énergie est pris en charge à 40 % lorsqu'il s'agit de CDD, et jusqu'à 65 % dans le cas de CDI ou titularisation pour favoriser un engagement long-terme.
- **Lot 2 : Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques**
 - Outils de mesure et télérelève, outils d'affichage des consommations, outils mobiles de diagnostic thermique, outils logiciels.
- **Lot 3 : Études techniques et financières**
 - Financement à 60% des Schémas Directeurs Immobilier Énergétique (SDIE) ou d'étude de décarbonation du moyen de chauffage (substitution fioul).
- **Lot 4 : Études de maîtrise d'œuvre (MOE)**
 - Financement du dossier de consultation des entreprises par un architecte
 - Entre 20 et 60% de financement des études de maîtrise d'œuvre
- **Lot 5 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**
 - Accompagnement technique, financier, juridique des collectivités en phase travaux pour s'assurer de la fiabilité des rénovations
 - AMO efficacité énergétique (technique, juridique, financier) et prestations de formation

... et complétés par des sous-programmes thématiques

En complément des appels à projets, ACTEE pilote également des sous-programmes thématiques à destination des collectivités sur des problématiques spécifiques, comme l'éclairage public, la sobriété, la flexibilité et l'effacement des consommations électriques des bâtiments tertiaires...



ACTEE1, ACTEE2 et ACTEE+ : les trois périodes du programme

Depuis son lancement en 2019, le programme ACTEE s'est imposé comme un moteur de la transition énergétique des collectivités. Structuré en plusieurs périodes, il a permis d'accompagner des centaines de projets de rénovation à travers la France, avec des budgets croissants et des objectifs toujours plus ambitieux.

ACTEE1 : 12,5 millions d'euros de dotation

Lors de la première période du programme (2019- décembre 2021), 8,3 millions d'euros ont été attribués par ACTEE auprès des collectivités lauréates.

Au total, 5 405 bâtiments ont fait l'objet d'audits ou d'études et 56 postes ont été financés dans les collectivités. Le taux de passage à l'acte (réalisation effective des travaux de rénovation énergétique) a été estimé à environ 30% soit 3 fois le taux de passage à l'acte de dispositifs existants avant ACTEE.

ACTEE2 : 110 millions d'euros de dotation pour 11 000 bâtiments et 2,8 millions de points lumineux

Les bons résultats du premier programme ACTEE ont conduit l'État à engager dès 2020 un deuxième volet, ACTEE2, doté d'un budget de 100 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. En 2022, 10 millions d'euros supplémentaires ont été alloués pour étendre l'accompagnement à l'éclairage public.

Au total, 11 000 bâtiments publics ont été accompagnés avec un taux de passage à l'acte (réalisation effective des travaux de rénovation énergétique des bâtiments audités énergétiquement grâce à ACTEE2) de 35%, en croissance par rapport à ACTEE1.

ACTEE+ : 220 millions d'euros de dotation jusqu'en décembre 2026

Dans le cadre du « plan sobriété » présenté en octobre 2022, le budget de la troisième période d'ACTEE, nommé ACTEE+, qui s'étend de janvier 2023 à décembre 2026, a été porté à 220 millions d'euros, faisant de ce programme le plus important jamais lancé par le Ministère de la Transition écologique en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce troisième volet, à travers des appels à projets et des aides guichets, ainsi que des sous-programmes, s'adresse à tous les bâtiments et, en complément, à des secteurs spécifiques : sobriété dans les écoles, effacement électrique, éclairage public, piscines, patinoires ainsi que les bâtiments classés et les sites inscrits.



ACTEE2, pilier de la rénovation énergétique des collectivités

Les bons résultats du premier programme ACTEE, doté de 12,5 millions d'euros, ont conduit à engager dès 2020 un deuxième volet, ACTEE2, doté d'un budget de 110 millions d'euros.

Près de 80 % des fonds reversés directement aux collectivités

Dans le cadre des 16 appels à projets lancés et des sous-programmes thématiques, ACTEE2 a distribué environ 85 millions d'aides directes aux collectivités, dont près de 12 millions d'euros pour financer des programmes innovants et 8,5 millions pour le centre de ressources, la formation et l'animation. Dans le détail, les dépenses ont été réparties de la façon suivante :

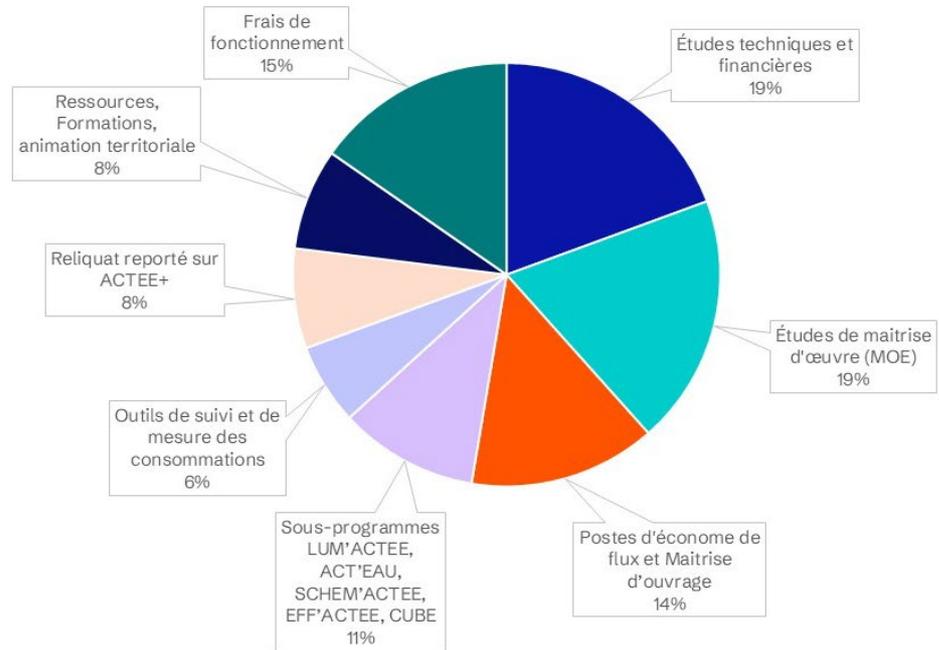
- Études techniques et financières : 21.3 millions d'euros
- Études de maîtrise d'œuvre (MOE) : 21 millions d'euros
 - Financement du dossier de consultation des entreprises par un architecte.
- Postes d'économiseur de flux et autres prestations intellectuelles (assistance à maîtrise d'ouvrage) : 15.6 millions d'euros
 - Les postes créés ou pérennisés en CDD, CDI ou titularisés sont financés à 50 %
- Sous-programme LUM'ACTEE : 7.5 millions d'euros
- Sous-programme ACT'EAU : 326 millions d'euros
- Sous-programme SCHEM'ACTEE : 1,3 million d'euros
- Sous-programme EFF'ACTEE : 377 millions d'euros
- Sous-programme CUBE : 2 millions d'euros
- Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques : 6.8 millions d'euros
 - Outils de mesure et télé-relève, outils d'affichage des consommations, outils mobiles de diagnostic thermique, outils logiciels.
- Ressources, formations, animation territoriale : 8,5 millions d'euros

Les dépenses restantes correspondent aux frais de fonctionnement de la structure en moyenne sur la période ACTEE2 (2022-2024).

Sur les 110 millions d'euros engagés pour la période ACTEE2, moins de 8% n'ont pas été dépensés par les collectivités dans le cadre de leurs appels à projets. Ce reliquat (8,4 millions) a été basculé sur l'édition ACTEE+.



Affectation du budget ACTEE2



ACTEE | Co-porté par la FNCCR



Plus de 11 000 bâtiments accompagnés

Quelques 11 000 bâtiments publics ont été accompagnés par ACTEE2. Cet accompagnement a pu prendre plusieurs formes, comme le financement d'un outil de suivi de la consommation énergétique, la réalisation d'études énergétiques et/ou techniques, ou encore la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre de projet de rénovation énergétique. Ne sont par ailleurs pas comptabilisés ici les bâtiments ayant fait l'objet d'un conseil d'économies de flux, ce qui augmenterait considérablement ce résultat.

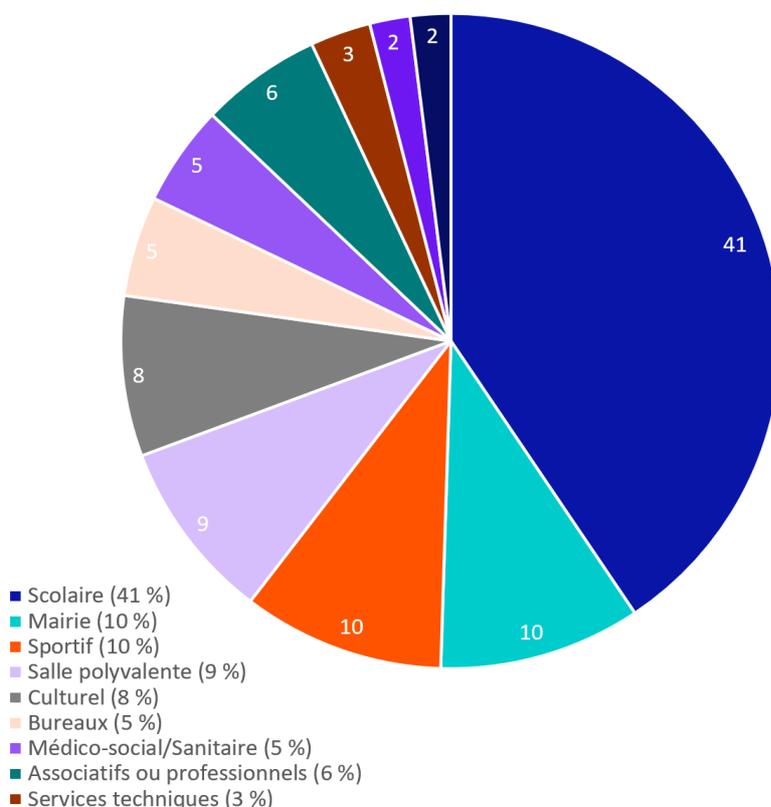
41 % de bâtiments scolaires accompagnés

Parmi ces bâtiments, près de 4000 bâtiments scolaires sont concernés. Dans le détail, 3500 bâtiments ont été accompagnés en phase d'études, et plus de 450 bâtiments ont vu leur étude de maîtrise d'œuvre financée à 50% grâce au programme.

Une typologie de bâtiments assez variée

Les bâtiments administratifs représentent environ 20% des bâtiments accompagnés : mairies, bureaux, services techniques... Les équipements sportifs comme les gymnases figurent eux aussi en bonne place, tandis que les salles polyvalentes et les lieux de culture (bibliothèques...) complètent le podium.

Répartition par type de bâtiment



En moyenne, 35 % des bâtiments audités d'une collectivité ont été rénovés

En moyenne, les collectivités accompagnées par ACTEE2 ont rénové 35 % des bâtiments ayant reçu des financements d'audits, selon une étude effectuée auprès de 82 collectivités et structures publiques ayant reçu des financements dans le cadre d'ACTEE2.

Ce taux de "passage à l'acte" correspond aux bâtiments étant passés en travaux de rénovation énergétique à la suite d'un audit financé par ACTEE 2 par rapport à tous les bâtiments ayant reçu un financement d'audits énergétiques.

... et 35 % supplémentaires attendus dans les prochaines années

Les communes ne réalisent pas toujours les travaux immédiatement après la réception des études. Selon l'étude réalisée auprès de 82 collectivités et structures publiques ayant reçu des financements dans le cadre d'ACTEE2, les collectivités projettent de rénover, à moyen terme, 70% de leurs bâtiments ayant été audités grâce à ACTEE2.

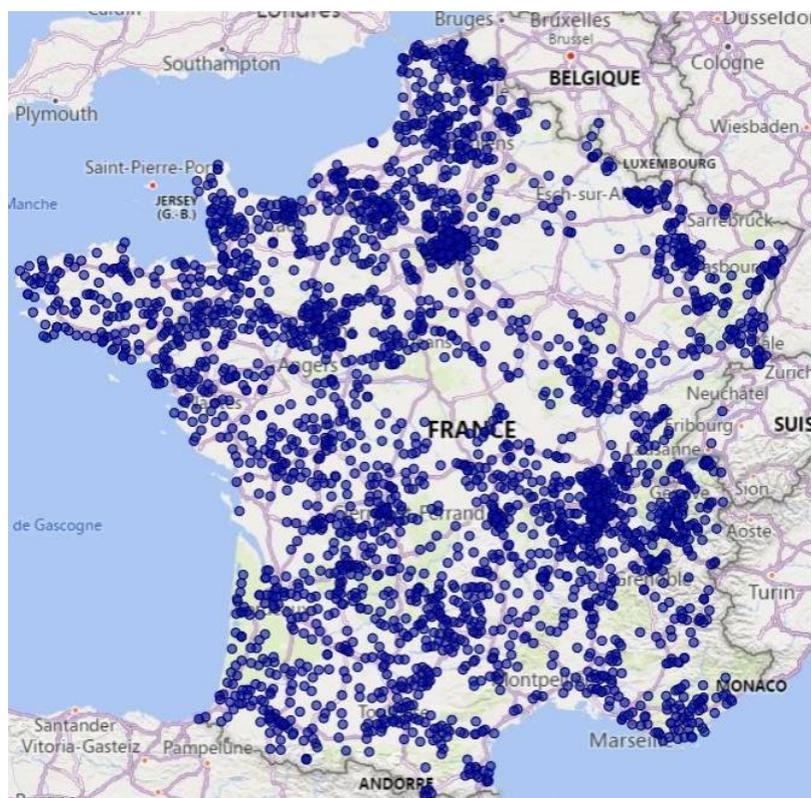


Près de 20% des communes de France bénéficiaires d'une aide directe d'ACTEE2

L'ensemble des régions métropolitaines ont vu l'une de leurs collectivités concernées par au moins une action du programme, ainsi que 3 des 5 régions d'outre-mer.

Au total, plus de 6 000 communes ont bénéficié de l'accompagnement ACTEE2 sur un ou plusieurs de leurs bâtiments, qu'il s'agisse de l'intervention d'un économe de flux ou du financement d'études.

Si l'on ajoute l'ensemble des données documentaires, accessibles librement en ligne, mais aussi le conseil et de la formation pour les agents, 100% des fonds d'ACTEE sont destinés aux collectivités.



Avec ACTEE2, éclairage public, effacement électrique et sobriété ont sensiblement progressé

ACTEE2, en complément de ses appels à projets généraux, a développé plusieurs grands sous-programmes thématiques et ciblés pour répondre aux défis majeurs de la rénovation énergétique des infrastructures publiques.

Lum'ACTEE : rénover l'éclairage public

Lancé en juillet 2022 dans le cadre d'ACTEE2, Lum'ACTEE apporte un soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses d'améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage.

Le sous-programme finance des audits et outils de suivi du parc, accompagne la mise en place de "plans lumière" pour planifier la rénovation et finance des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre.

Plus de 7,5 millions d'euros ont été mobilisés entre janvier 2022 et juin 2024 pour accompagner 141 collectivités, dont 51 syndicats d'énergie, dans la rénovation de l'éclairage public de leur territoire.

Cet accompagnement a permis de réaliser des audits patrimoniaux et énergétiques en vue de la rénovation de 2,8 millions de points lumineux, soit environ ¼ des luminaires de France. Ces aides ont permis aux communes de moderniser leurs infrastructures d'éclairage, les rendant à la fois plus performantes et économes en énergie.

Eff'ACTEE : optimiser la consommation en période de pointe

20 collectivités et 400 bâtiments ont été accompagnés en 2023 dans la mise en œuvre d'une stratégie d'effacement de leur consommation d'électricité.

La flexibilité de la consommation d'électricité est la capacité d'un bâtiment à décaler ou moduler sa consommation d'électricité dans le temps, au travers de ses différents usages : chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire, recharge de véhicule électrique, etc., pour consommer une électricité moins chère et moins carbonée et contribuer à alléger le réseau électrique pendant les périodes de pointe.

Accompagnées par ACTEE, ces collectivités entrent désormais dans la phase de contractualisation et vont pouvoir inscrire leurs bâtiments sur la plateforme GOFLEX®, lancée par ACTEE avec RTE, le GIMELEC et l'IFPEB, pour entrer en contact avec des acteurs capables



de valoriser leur flexibilité. La puissance souscrite cumulée de ces bâtiments pilotes est de l'ordre de 34 MW.

Notons par ailleurs que, grâce à ACTEE – dans le cadre d'ACTEE2 et aujourd'hui d'ACTEE+ – qui joue un rôle de pivot du sujet effacement, le tertiaire public est en avance de phase sur le parc du bâtiment global en la matière.

ACT'EAU : vers des piscines plus sobres

Les piscines, infrastructures parmi les plus énergivores, sont au cœur du programme ACT'EAU. En France, on compte environ 4 000 piscines publiques et 6 412 bassins. Environ 60 % de ces piscines ont plus de 40 ans. Gérées à 85 % par des collectivités territoriales, elles consomment en moyenne dix fois plus d'énergie qu'un bâtiment tertiaire classique.

45 centres aquatiques ont été accompagnés par ACTEE2 grâce à des audits énergétiques et des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), contribuant à relever le défi de leur rénovation énergétique.

55% des piscines accompagnées par ACT'EAU sont des piscines d'intercommunalité, les autres appartiennent directement à des communes. La moitié des centres aquatiques accompagnés par ACT'EAU sont des piscines couvertes, le reste d'entre elles sont des piscines avec des bassins de plein air ou un mixte des deux.

Schem'ACTEE : planifier pour mieux gérer le patrimoine public

Schem'ACTEE soutient l'élaboration de Schémas Directeurs Immobiliers Énergétiques (SDIE), outils clés pour une gestion patrimoniale durable des collectivités. En pratique, ce sous-programme permet d'accompagner les collectivités dans la définition de leur SDIE en adoptant une approche globale à l'échelle patrimoniale, au-delà des bâtiments unitaires, et donc de préparer leurs futurs investissements. La prestation se déroule en 4 phases :

- Le recueil de données,
- L'audit, portant sur la consommation énergétique mais aussi sur la fonctionnalité des bâtiments et leur vétusté,
- Les préconisations : quelles rénovations prioriser, quels bâtiments vendre...
- Le choix du scénario par la collectivité.

Avec ACTEE2, 28 SDIE ont été financés à hauteur de 1,35 million d'euros, couvrant près de 1 400 bâtiments publics et 1,18 million de m².

Les écoles représentent 10 % des bâtiments concernés et 13,5 % de la surface totale, hors logements. Les équipements sportifs, quant à eux, comptent pour 14 % des bâtiments et 20,5 % des surfaces.

« L'étude nous a permis d'accélérer certaines décisions » - Commune de Quintin (22)

“Avant la réalisation du SDIE, certains bâtiments étaient déjà ciblés et/ou programmés dans les futurs projets de la collectivité (rénovation, cession...). L'étude nous a permis d'accélérer certaines décisions (vente, changement d'usages) et de faciliter la mise en œuvre de certains projets, surtout pour la recherche de financement. Il serait judicieux de composer un petit groupe de travail (élu /technicien) lors de la phase de rédaction pour travailler sur les capacités financières de la commune (PPI) pour le SDIE”.

11



ACTEE CUBE : course à la sobriété

Financés par ACTEE et organisé en partenariat avec l'IFPEB (Institut français pour la performance du bâtiment) et le Cerema, les programmes CUBE englobent plusieurs initiatives pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et scolaires, sans engager de travaux :

- **CUBE.S** : 1 138 établissements de 71 collectivités ont pris part au concours, lancé en 2013 et dont la 6e édition est en cours. L'économie d'énergie moyenne est de 12 %.
- **CUBE.Ecoles** : 289 établissements participants en saison 1,2 et 3 avec une réduction d'énergie moyenne de 16 % pour les 2 premières saisons.
- **CUBE Ville et Petites Villes** : 186 bâtiments de 12 villes participent à la déclinaison dédiée aux bâtiments tertiaires des collectivités, lancée en 2023.
- **CUBE Datacenter** : Pour la première édition du concours lancé en 2023, 13 acteurs publics et privés se sont portés candidats pour réduire la consommation de leurs infrastructures numériques. ACTEE espère en mobiliser 100 lors de la prochaine édition, lancée courant 2025.

Les sous-programmes ACTEE CUBE bénéficient d'un budget global de 8,6 millions d'euros. ACTEE a pour objectif d'atteindre, en 2026, 100 villes, 400 écoles primaires et maternelles et 400 établissements secondaires (collèges et lycées).

Ces concours annuels incitent les participants à maximiser les économies d'énergie. Les éditions 2022 et 2023 de CUBE.Ecoles ont enregistré des économies moyennes de 12 %, atteignant jusqu'à 40 % pour les plus performants.



Une équipe dédiée à la montée en compétences des collectivités territoriales

Faisant le constat que les collectivités sont souvent confrontées à un éparpillement des documents et des ressources à leur disposition, ACTEE1 et plus encore ACTEE2 ont consacré une part importante de leur dotation à la création de ressources documentaires. Parallèlement, afin de sensibiliser, former et outiller les collectivités pour renforcer leurs connaissances, le programme organise des formations, des webinaires et des événements sur l'ensemble du territoire.

ACTEE a déployé des outils pérennes, permettant aux collectivités de mieux connaître leur patrimoine et de faciliter l'entreprise de rénovation. Plusieurs types de ressources sont disponibles : logiciels (simulateur en libre accès pour une première analyse de ses bâtiments), documents types (cahier des charges, guides...), éléments de veille technique, formation (webinaires, MOOC, podcasts, CAMPUS ACTEE...).

Au total depuis 2022, près de 65 000 téléchargements de ressources ont été recensés sur le site internet d'ACTEE, où elles sont répertoriées.

Plus de 70 sessions de formation CAMPUS ACTEE ont été organisées entre septembre 2022 et décembre 2024, à Paris et en région.

Une équipe de 53 personnes

Au lancement du programme ACTEE 2 les équipes ne comptaient que 9 collaborateurs et collaboratrices. Les effectifs ont été multipliés par 6 depuis, et plus de la moitié des collaborateurs d'ACTEE travaillent en grande partie à la production et à l'animation de ce centre de ressources.

Evolution de la masse salariale d'ACTEE



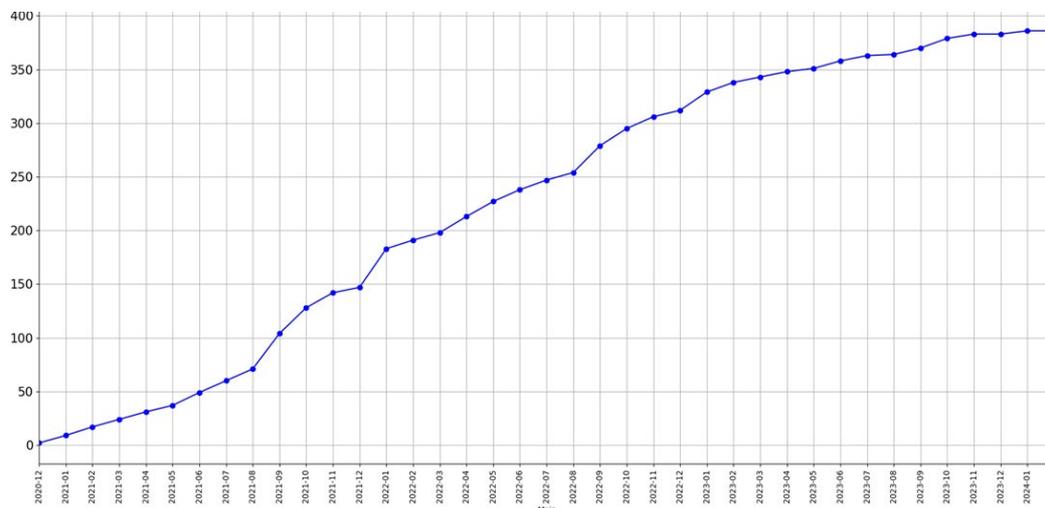
380 économes de flux

L'économe de flux est un acteur local essentiel qui permet, par ses conseils aux collectivités, le passage à l'acte et l'action long-terme en apportant une ingénierie financière et technique aux collectivités.

Aux côtés des Conseillers en Energie Partagée de l'ADEME (pour les territoires qui en sont dotés, uniquement dans le rural), ils constituent un réseau de premier plan dans le domaine de l'efficacité énergétique et la sobriété des bâtiments publics. Les économes de flux existent parfois déjà dans certaines collectivités de grandes tailles ou au sein d'un gestionnaire de l'énergie, mais avec ACTEE, il est possible de conduire des recrutements d'économes de flux intervenant sur un groupement de collectivités candidat du programme.

Dans le cadre d'ACTEE 2, le poste est financé à 50 % par ACTEE sur la période de l'appel à projets (2 ans en moyenne). La collectivité est ensuite invitée à pérenniser le poste.

Au total, avec ACTEE2, jusqu'à 200 postes en simultanément ont été financés par ACTEE2, et 385 économes de flux sont passés par le réseau pendant la période. Sur la période ACTEE2, 12,5 millions d'euros qui ont été versés pour le financement des salaires des économes de flux.



Nombre d'EF passés dans le réseau grâce à ACTEE2

« Un économe de flux donne aux agents et élus de la visibilité et une feuille de route » Bénédicte Bourgoïn, économe de flux-thermicienne pour la commune de Vauréal (95)

“J’ai été embauchée en décembre 2023 par la ville de Vauréal, membre de la communauté d’agglomération de Cergy-Pontoise. Mon poste est financé pour partie par le programme Actee, ce qui m’ancre dans un réseau, précieux en termes d’échanges entre pairs et de ressources techniques. Agents et élus de la commune sont très sensibles au développement durable, et conscients des impératifs en termes d’économies d’énergie. Mon rôle n’est pas de leur faire la leçon – ils savent. Il est de les accompagner pratiquement parlant. De rendre intelligible un domaine apparemment très technique, de leur donner une visibilité et une feuille de route”.



Quatre réalisations emblématiques d'ACTEE2

La rénovation du centre aquatique Bernard Albin de Charleville-Mézières a permis de générer 40% d'économies d'énergie

Ce projet, motivé par l'importance du centre aquatique pour la Communauté urbaine Ardennes Métropole et son poids énergétique (40 % de la consommation des bâtiments communautaires), a mobilisé un budget de 2,4 millions d'euros, cofinancé par ACTEE dans le cadre d'ACTEE2, l'État et le département.

Les travaux ont inclus une isolation renforcée de la toiture, le remplacement et l'ajout de panneaux solaires thermiques, ainsi qu'un nouveau système de pompes avec récupération de chaleur, réduisant le gaspillage énergétique lié à l'eau des bassins. Un système de filtration à billes de verre a remplacé l'ancien, offrant une solution plus écologique et efficace. De plus, des ombrières photovoltaïques ont été installées sur le parking, et une nouvelle centrale de traitement de l'air a été mise en place, utilisant une pompe à chaleur pour maximiser l'efficacité énergétique.



La rénovation des écoles à Caudan (56) a permis de générer plus de 50% d'économies d'énergie et autant sur les factures

A Caudan, les rénovations réalisées dans les écoles primaires Jules Verne et maternelle Claude Debussy ont ciblé des améliorations fondamentales, notamment sur l'enveloppe thermique des bâtiments : isolation des parois, installation de blancs de façade réfléchissants pour rejeter la chaleur et de maintenir une température intérieure agréable, mise à jour des équipements...

Les calculs thermiques effectués en amont ont permis la réduction de 51% de la consommation énergétique, de 60% de réduction de la consommation de chauffage, mais aussi de faire des

15



économies de 49% sur les factures et de diminuer de 57% les émissions de gaz à effet de serre. ACTEE2 a participé à ces rénovations en finançant un poste d'économe de flux, en mettant à disposition des outils et des équipements de mesures, en réalisant les études énergétiques, les études de maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



À Bailleul-sur-Thérain, la mairie et la salle des fêtes attenantes attendent 60% d'économies d'énergie

Grâce à l'expertise du programme ACTEE et au soutien d'un économe de flux, la mairie a pu réaliser une rénovation plus ambitieuse qu'elle ne l'envisageait, allant au-delà du simple changement des huisseries : isolation par le toit, pose de panneaux solaires, changement du

mode de chauffage...

Sur une enveloppe totale de 1,5 million d'euros, 70% ont été financés par le fonds vert. Forte de cette expérience réussie, la commune envisage désormais la rénovation de l'ensemble scolaire et étudie la possibilité de passer à la géothermie, deux projets pour lesquels ACTEE pourra à nouveau l'accompagner.

Le collège Anatole France des Pavillons-sous-Bois (93) a réduit de 45,14 % ses émissions de gaz à effet de serre avec CUBE.S

Le collège Anatole France des Pavillons-sous-Bois (93) a participé à l'édition 2023 du concours CUBE.S. Lors de cette édition, près de 215 établissements se sont engagés en faveur du climat. Ce collège s'est particulièrement illustré pour avoir établi une performance en termes d'économie d'énergie (- 24%), et ainsi en termes de réduction des gaz à effet à serre de 45 %.

L'ensemble des usagers de l'établissement s'est mobilisé, avec le support des équipes techniques et pédagogiques, pour parvenir à ce résultat. Les équipes ont travaillé à optimiser le système de chauffage, réduisant au maximum le recours au gaz. Des journées de sensibilisation ont été organisées, ainsi que la création d'une commission d'éco-délégués pour engager davantage les élèves dans cette démarche. Enfin, des stratégies incitatives, comme les "nudges", ont été mises en place pour encourager des comportements responsables en matière de consommation énergétique.



Avec ACTEE+, doubler le nombre de bâtiments accompagnés

Doté d'un budget global de 220 millions d'euros, ACTEE+, qui a pris la suite d'ACTEE2 en janvier 2023, démontre d'ores et déjà une dynamique exceptionnelle. 154 millions d'euros ont été engagés à date, alors que le programme se poursuit jusqu'à fin 2026.

Déjà 70% de fonds alloués à mi-parcours

Les quatre premiers appels à projets (CHENE) lancés dans le cadre d'ACTEE+ ont rencontré un grand succès, puisqu'ils ont mobilisé déjà près de 90% de CHENE doté de 150 millions d'euros. 466 dossiers ont été validés par le jury ACTEE+, représentant 142 millions d'euros de financement, avec notamment 547 postes d'économies de flux qui ont fait l'objet d'une demande de financement. Plus de 3000 bâtiments scolaires vont bénéficier d'un financement bonifié, avec le soutien de la Banque des Territoires. Ces bâtiments scolaires rejoindront ainsi le programme EduRenov.

Un dernier appel à projets CHENE vient d'être lancé. Il doit permettre d'attribuer les 10% restants et privilégiera notamment les communes n'ayant jamais reçu d'aides de la part d'ACTEE.

Au-delà de CHÈNE, ACTEE+ finance également un ensemble de sous-programmes innovants : Lum'ACTEE+, Pensée+, Eff'ACTEE+, Contrats de Performance Energétique. Parmi les nouveautés, Écopousse qui sensibilise les élèves du primaire aux enjeux énergétiques et écologiques.

Des objectifs ambitieux dès 2025

En 2025, ACTEE+ vise l'accompagnement de 12 000 communes et la concrétisation des demandes de financement de postes (créés ou renouvelés) d'économies de flux.

Mais financement ne signifiera embauche que si les postes sont pourvus. L'un des principaux défis se situera notamment dans la capacité à recruter ce type de profils recherchés et encore peu nombreux sur le marché.

Le second défi de l'année résidera également dans la volonté des maires et des élus communautaires d'accélérer avant la prochaine échéance électorale l'an prochain. Nous mettrons tout en œuvre pour leur faciliter la tâche et favoriser le passage à l'acte et à engager les rénovations nécessaires dans leurs communes.



La rénovation énergétique des bâtiments publics, levier incontournable pour réduire les émissions de CO2

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique en France. Les bâtiments représentent plus de 40 % de la consommation énergétique nationale et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour respecter les engagements climatiques et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les bâtiments publics, notamment les écoles et les administrations, jouent un rôle crucial dans cette transition.

Mieux recenser les bâtiments publics tertiaires

Certains chiffres indiquent que la France compterait environ 280 000 millions de m² de bâtiments publics tertiaires, dont la moitié environ concernerait des bâtiments scolaires. Ces données restent pour le moment approximatives.

Pour pallier ce manque, ACTEE, en collaboration avec l'ADEME, a d'ailleurs lancé un projet spécifique de recensement des bâtiments publics tertiaires, sous la direction du Ministère. Ce projet consiste, à horizon octobre 2025, à réaliser un inventaire public du patrimoine, de l'énergie et de la rénovation et ainsi de bénéficier de données consolidées sur les gisements d'économie restants s'agissant du tertiaire public.

Réduire la consommation de 40% d'ici à 2030 et de 60% d'ici 2050

Pour accompagner les efforts nécessaires de rénovation énergétique, plusieurs dispositifs et programmes de financement ont été mis en place. Le plan France Relance a alloué des fonds importants pour accélérer la rénovation des bâtiments publics. Par ailleurs, le Fonds Vert aide les collectivités à concrétiser leurs projets durables. Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) constituent un autre levier pour financer ces travaux.

Sur le plan réglementaire, le Décret Tertiaire impose aux bâtiments - publics et privés - de plus de 1000 m² de réduire leur consommation énergétique finale selon un calendrier précis : 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. La Loi Énergie-Climat renforce ces obligations et fixe des objectifs ambitieux pour les décennies à venir.



Des enjeux écologiques, économiques et patrimoniaux

Les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments sont multiples. La réduction des émissions de CO₂ est évidemment centrale, mais la maîtrise des dépenses énergétiques, l'amélioration du confort thermique et la valorisation du parc immobilier existant comptent également parmi les bénéfices de la rénovation. En effet, la réduction significative des coûts liés à l'énergie allège les dépenses publiques et libère des ressources pour d'autres projets. Elle contribue également à améliorer le confort thermique et acoustique des usagers, tout en adaptant les infrastructures aux nouvelles contraintes climatiques, comme les vagues de chaleur ou les périodes de froid intense.

Sur le plan économique, ces travaux stimulent l'activité locale en créant des emplois dans les secteurs du bâtiment et des énergies renouvelables. Enfin, les bâtiments publics rénovés incarnent l'exemplarité des pouvoirs publics dans la transition énergétique, sensibilisant et mobilisant les citoyens autour de cette cause commune.

Contact presse

Pour toute demande de complément, d'organisation d'interviews ou d'échanges avec ACTEE et/ou ses bénéficiaires, Tristan Saramon se tient à votre disposition.

tristan@decarb.one / +33 (0)6 66 66 29 41

